

**Grille des tarifs SRH année scolaire 2025-2026**

Elèves (1)		montants unitaires au 01/09/2025	soit forfait annuel en € 32 semaines de ...
Repas hors forfait et après 32 semaines (1) (2)	-	4,39 €	-
Repas élèves demi- pension 32 semaines <i>En cas de poursuite effective des enseignements au-delà, le tarif journalier continue à s'appliquer</i> (1) (2) (3)	DP5	3,45 €	552,00 €
	DP4	3,68 €	471,04 €
	DP3	3,91 €	375,36 €
Montant internat après 32 semaines (1)	application du montant unitaire correspondant au forfait choisi		
Forfaits élèves internat	INT6	10,06 €	1 609,60 €
	INT5	9,36 €	1 497,60 €
	INT4	8,53 €	1 364,80 €
	INT3	7,84 €	1 003,52 €
	repas supplémentaire (midi ou soir)	3,45 €	-
	nuitée	4,82 €	-
	surplus chambre individuelle (forfait annuel, <u>seulement lorsque celui-ci existait avant le 01/09/2018</u> )	256,00 €	-
	petit-déjeuner	1,72 €	-

Apprentis		Tarifs au 01/09/2025
Formations faisant l'objet d'une prise en charge par les OPCO <i>(forfait décomposable)</i>	Petit-déjeuner	1,72 €
	Repas midi	4,39 €
	Repas soir	3,45 €
	Nuitée	4,82 €
Formations autres	Petit-déjeuner	Tarifs journaliers "élèves" applicables (forfait ou unitaire en fonction de la situation)
	Repas midi	
	Repas soir	
	Nuitée	

Stagiaires de la Formation professionnelle		Tarifs au 01/09/2025
Repas		4,39 €

Intitulés		Tarifs au 01/09/2025
Tarifs applicables à tout personnel régional et aux personnels rattachés à l'EPLE	Indice majoré ≤ 420	3,45 €
	Indice majoré > à 420 et ≤ 479	4,83 €
	Indice majoré > 479	5,96 €

Autres tarifs		Tarifs au 01/09/2025	
Repas exceptionnels (en fonction des prestations proposées par le lycée)		tarif 1	6,65 €
		tarif 2	13,10 €
		tarif 3	19,50 €
Repas hôtes de passage	participant à la vie du lycée (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 1	6,10 €
	non participant à la vie du lycée (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 2	10,20 €
Nuitée adulte (en fonction des prestations proposées par le lycée) (4)		tarif 1	8,00 €
		tarif 2	11,80 €
		tarif 3	16,00 €
Petit-déjeuners adultes		-	1,72 €
Réception, accueil de groupes		café simple (café - thé - gateaux secs)	1,15 €
		café amélioré	1,80 €
		réception autres prestations (par personne)	4,10 €
Dispositif S.N.U. forfait + stagiaires et encadrants à la demande des services de l'Etat (par jour et par jeune volontaire et encadrant)		petit-déjeuner	1,72 €
		repas midi (ou panier repas)	6,10 €
		repas soir (ou panier repas)	6,10 €
		nuitée	8,00 €
		soit forfait journalier	21,92 €
		goûter optionnel	1,72 €

(1) Un élève s'entend d'un lycéen (du lycée ou d'un autre lycée), d'un collégien, d'un correspondant, d'un élève BTS, CPGE, d'un élève stagiaire (hors formation continue).

(2) Un élève qui effectue un stage dans un lycée dans le cadre de sa formation se voit appliquer le tarif dont il bénéficie lors de son engagement annuel dans son lycée d'origine

(3) Pour les repas pris exceptionnellement le soir par les élèves demi-pensionnaires du fait de leur formation (ex : hôtellerie restauration), ces tarifs s'appliquent en supplément du forfait DP choisi

(4) Ces tarifs sont applicables uniquement à l'internat et non aux logements de fonction, qui relèvent d'une convention d'occupation précaire dans le cadre du Règlement Régional de gestion des logements de fonction dans les EPLE